

Conseil consultatif
Résumé de la réunion

tenue le 6 décembre 2022



Membres du conseil consultatif présents

Stacy Hope [présidente]	Women in Mining UK
Auguste Mutombo	IDAK
Benitha Tambwe (au nom de Paul Mabolia)	CTCPM
Holger Grundel	Levin Sources
Jared Connors	Assent
Nicole Hanson	LME
Jose Diemel	Consultante indépendante
Sebastian Vetter	BGR
Olivier Delafoy	Mining and Business

Membres du conseil consultatif absents

Hugh Brown	Photographe
Richard Robertson	RMAC Global

Membres du Secrétariat de l'AFC présents

Alexandra Lukamba	The Impact Facility
Andrina Beaumont	
Candice Jumwa	
David Sturmes	

Abréviation	Définition
CC	Conseil consultatif
EGC	Entreprise Générale du Cobalt
ACE	Alliance équitable pour le cobalt
SST	Santé et sécurité opérationnelles
ZEA	Zone d'exploitation artisanale

Ordre du jour de la réunion

1. Présentation des nouveaux membres du personnel de l'ACE
2. Mise à jour de l'état d'avancement du programme depuis le dernier appel
3. Examen de la programmation 2023, fixation des objectifs et allocation du budget
 - a. Principe du commerce équitable
 - b. Législation
 - c. Élargissement du programme
4. Structure des rapports annuels (sur la base du rapport annuel 2021)
5. Présidence pour 2023
6. Événements en 2023
7. Questions divers

Réflexions du CC

Vous trouverez ci-dessous les discussions et les réactions des membres du conseil consultatif.

A. Proposition de plan de travail et d'indicateurs de performance clés

- Les membres du CC n'ont pas vu de lacunes évidentes dans la programmation proposée, qui a été décrite comme holistique et complète

B. Extension des interventions de l'ACE

- Même si l'accent est actuellement mis sur les investissements dans les sites en activité, le gouvernement recommande à l'ACE d'envisager d'investir dans des mines en friche dont les gisements géologiques sont prouvés, au fur et à mesure qu'elle étend ses activités.
- Conformément aux meilleures pratiques internationales, un tel investissement contribuerait à renforcer la crédibilité de l'ACE en tant que véhicule d'investissement dans l'exploitation artisanale du cobalt en RD Congo.

C. Légalisation du Kamilombe et expansion de l'ACE

- Il est sage de prévoir un plan B pour le cas où le processus de légalisation ne serait pas rationalisé dans les délais prévus.
- En faveur de l'extension à un site minier supplémentaire afin de diversifier son empreinte.

D. Visite d'une délégation

- Les parties prenantes ont apprécié l'invitation et ont pu voir les défis et les opportunités existant dans l'espace.
- Une recommandation pour que l'ACE cherche à faciliter la création de valeur ajoutée pour le cobalt et le cuivre exploités afin d'apporter plus de revenus aux mineurs artisanaux.
 - Pour faire passer Kamilombe d'une mine artisanale à une mine à petite échelle, des investissements de 2 à 4 millions de dollars seront nécessaires.
 - Les recettes de la CMDS sont estimées entre 50 et 100 millions de dollars de cuivre et de cobalt par an. Seuls 1 à 2 millions de dollars de financement des stocks sont nécessaires pour permettre à la coopérative d'avoir un monopole commercial sur ses homologues tout en offrant un prix équitable aux mineurs.

E. Rapport annuel

- Les membres ont conseillé de restructurer le rapport annuel pour commencer

par les membres de l'ACE, l'équipe et la gouvernance, les réalisations dans le cadre des axes de travail et les données financières. Les mentions des médias se terminent ensuite par les développements en RD Congo.

- Inclure une section sur les enseignements tirés